

CR du GT du 23/09 2022 à l'Hôtel de la CeA.

- Présents :
- Mme LIVET Anne pour ID-Fo
 - Mme BOTTLAENDER et Mme ANASTASI pour le SNPDEN
 - M. SCARBOLO pour le SGEN
 - M. MEYER, conseiller d'Alsace
 - Mme BURNEL Pauline Direction Education Jeunesse à la CeA
 - M. SAUTRON

Réponse de la collectivité aux crises actuelles :

1) Energie :

Les contrats triennaux pour le gaz et l'électricité sont à renouveler respectivement en août 22 et novembre 22. La CeA avait anticipé une hausse de 40% mais en réalité, celle-ci est de 480% (Les collèges représentent 80% de la consommation énergétique de la CeA, il y a un passage de 11 millions à 46 millions d'€).

Il va y avoir la mise en place du bouclier énergétique et du bonus énergétique.

- ⇒ Idée que chacun soit responsable face à la facture énergétique et cherche à faire des économies.

Si un établissement fait des efforts pour réduire sa facture, une part de l'économie lui sera reversée. Les établissements déjà vertueux (la liste n'est pas encore arrêtée) qui maintiennent leur consommation auront aussi ce bonus.

1/3 des économies totales réalisées sera reversé, mais il n'est pas encore décidé si ce sera à parts égales des établissements ou au prorata de l'économie réalisée.

La température cible est de 19°C (salle de classe, bureau), 16°C dans les lieux de stockage, 21°C dans les vestiaires, 22°C à l'infirmerie.

- ⇒ problème dans les établissements où il n'est pas possible de différencier la température selon les locaux
- ⇒ pourrait être contradictoire avec les injonctions liées à la Covid de ventiler au maximum

Possibilité pour les collèges volontaires d'être équipés de sonde à valeur pédagogique pour les salles

- ⇒ Attention au droit de retrait possible si la température descend trop bas par rapport aux valeurs cible

Concernant la date de mise en route des systèmes de chauffage, le mieux est que cela soit le plus tard possible, mais il n'y a pas de date officielle donnée.

2) Hausse des prix des matières premières :

Selon les collègues, une hausse de 20 à 30 cts sur le prix demandé aux familles est prévue pour une application au 1^{er} Janvier (vote en CA à venir). La CeA prend en charge l'augmentation des fluides et des salaires qui constitue aussi une part de prix du repas, mais ce sera aux familles d'assumer l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Ne pas hésiter à proposer le fonds social aux familles qui auraient des difficultés à assumer ce surcoût de 15 € environ par mois.

3) Transport :

Des difficultés rencontrées notamment pour les transports à la piscine, la demi-pension ou les sorties en raison de la pénurie de chauffeurs. Les DASEN ont proposé de faire des semaines banalisées de natation pour y pallier mais c'est méconnaître la réalité du terrain et les contraintes sur les lignes d'eau des piscines et cela a un impact sur les EDT, tant celui des classes que celui des professeurs d'EPS (annualisation ?)...et se posera la question du délai de 24h nécessaire entre 2 séances d'EPS

La DGF (dotation globale de fonctionnement)

Le point élève sera à 70 € pour le 67 et le 68 et à 105 € pour les Segpa. Il y a des mécanismes complémentaires (dotation complémentaire pour la maintenance, fonds de sorties...). Elle ne doit pas servir pour les investissements : faire des demandes spécifiques à la CeA car elle ne paie pas la TVA dessus.

EPI : ils sont repris par la CeA dès septembre 2023. L'établissement ne les financera plus. Il y aura une rencontre territoriale des agents le 24 et 25 octobre.

Méthode de travail envisagée dans le cadre de l'autorité fonctionnelle de la collectivité à l'égard des adjoints gestionnaires

Ce qui va être travaillé durant cette année scolaire est la rédaction d'un protocole d'accord entre les autorités académiques et les collectivités territoriales afin que les signataires soient la CeA, ces autorités et les 3 OS de perdurs...l'Etat ne devrait-il pas aussi en être puisque les gestionnaires sont payés par lui ? L'objectif du protocole est la réalisation du calendrier, de la méthode utilisée, de la définition et de l'objectif visé. La mise en oeuvre interviendrait à la rentrée 2023.

Les prestations accessoires des personnels logés

Il y a une revalorisation prévue de 4% pour le budget 2023 mais un travail plus en profondeur qui est prévu notamment sur le changement du mode de calcul.

Les anomalies constatées pour les logements de fonction :

La CeA souhaite revenir sur le principe des CPE logés en NAS dans les EPLE où il n'y a pas d'internat. Dans les nouveaux logements, il y a 3 NAS (Principal, gestionnaire, un ATC) et un dernier logement « volant ». Il n'y a qu'un seul agent logé en NAS, les établissements où il y en a deux sont minoritaires.

Réunion prévue avec tous les perdurs :

- du 68 le Vendredi 30 septembre 2022 à 14h00, à l'Hôtel de la CeA de Colmar
- du 67 le Lundi 3 octobre 2022 à 9h00, à l'Hôtel de la CeA de Strasbourg